

Réf: Dossier 381521

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DAYSTELL »

Siège ABIDJAN-ADJAME MARCHE GOURO, lot 7 ilot
82,25 BP 1743 ABIDJAN 25, Lot 7, Ilot 82

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 06/11/2024 reçus par Me KONAN KONAN FREDERIC, Notaire, enregistrés, le 29/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DAYSTELL »

Objet: La société a pour objet en tant en républiques du Bénin qu'à l'étranger

Toutes activités liées au change manuel de devises.

La participation de la société dans toutes les entreprises connexes similaires.

Et généralement toutes opérations commerciales financières industrielles mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou toutes autres objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter le développement ou l'extension

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN-ADJAME MARCHE GOURO, lot 7 ilot
82,25 BP 1743 ABIDJAN 25, Lot 7, Ilot 82

Dirigeant(s) M BONOU MICHAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-03069 du 01/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39655/GTCA/RC/2025 du 01/07/2025

